



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 28 AVRIL 2025**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka
M. Denis Lavigne, maire suppléant de Saint-Placide
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

RÉSOLUTION 2025-095

**REDDITION DE COMPTE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – DU 1^{ER} AVRIL 2024
AU 31 MARS 2025**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est dans l'obligation de remettre un rapport annuel du FRR – volet 3 au MAMH;

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil accepte le rapport d'activités et la reddition de comptes FRR volet 3 – du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

QUE le conseil de la MRC autorise l'envoi de tout document nécessaire au MAMH afin de répondre à ses obligations.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Marc St-Pierre, M.A.P., Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier